

COMMUNE DE MURBACH

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021

Sous la présidence de Madame **Maud HART**, Maire, étaient présents :
Monsieur **Gilles DRENDEL**, Mme Esméralda **MURA**, adjoints,
Mesdames et Messieurs : **Marie-Noëlle KOCH**, **Andreia BARROS**, **Joyce GSTALTER**, **Marlène ULLMANN**,
Eric SIFFERLEN, **Fernand GSELL** conseillers (ères) municipaux (les).

Absents excusés : **Séverine Mc ELROY** (procuration à Mme le Maire) et **Stéphane BUFFY** (procuration à M. DRENDEL Gilles).

ORDRE DU JOUR

- 1.) Désignation du secrétaire de séance
- 2.) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 décembre 2020
- 3.) Antenne de téléphonie mobile
- 4.) Validation du compte administratif exercice 2020
- 5.) Validation du compte de gestion exercice 2020
- 6.) Affectation des résultats
- 7.) Restitution de la commission réunie du 01/03/2021
- 8.) Orientations budgétaires investissement 2021
- 9.) Divers et communications

1.) Désignation du secrétaire de séance

Mme Lucile DURAND, secrétaire de mairie, est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

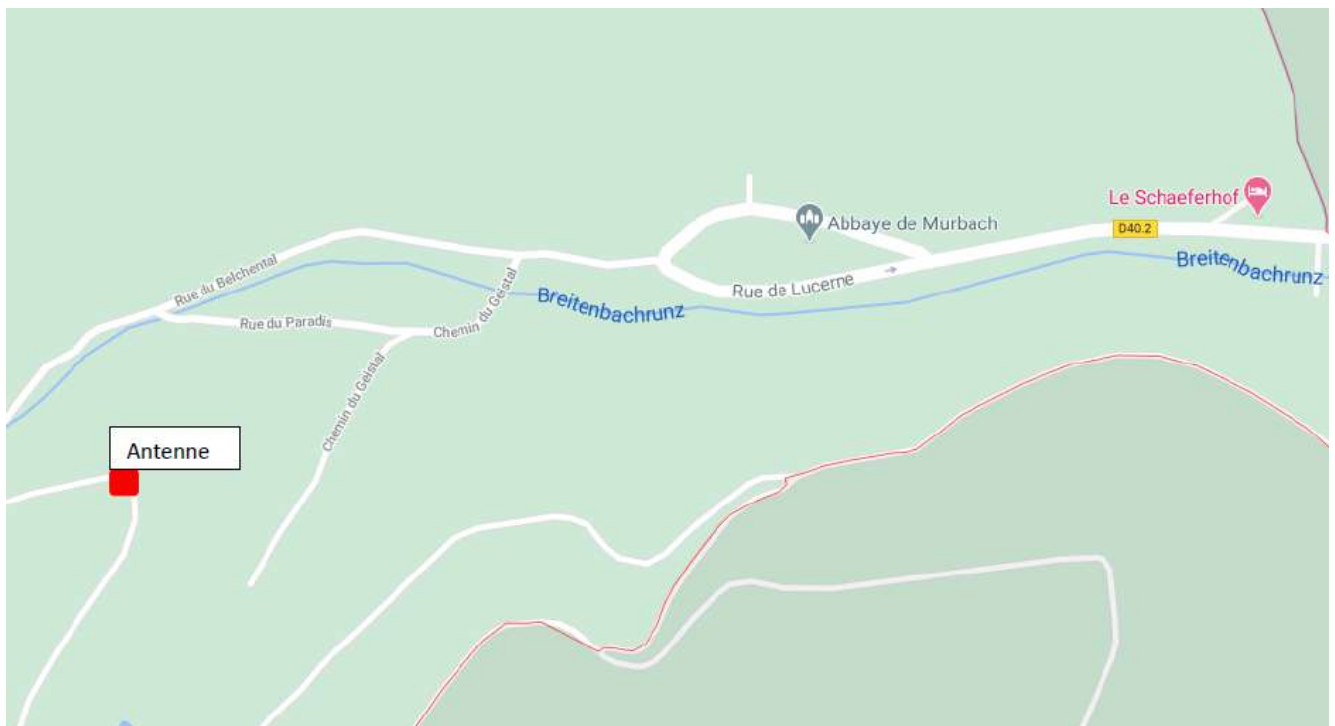
2.) Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020 est validé à l'unanimité.

3.) Antenne de téléphonie mobile

Une visite technique en présence des équipes de Free et Haute-Saône Numérique a eu lieu le jeudi 18 février 2021 afin de déterminer l'emplacement de la future antenne de téléphonie mobile au niveau du chemin du Geistal.

La commune a d'abord proposé deux sites possibles, rejetés par les équipes techniques en raison d'une part d'une impossibilité technique et d'autre part à cause de risques de surcoût non finançables par la commune. Après investigations tenant compte des nécessités techniques de l'opérateur (couverture et transmission), un troisième site plus adapté pour l'implantation de l'antenne de 40 m de hauteur a été déterminé sur un chemin forestier plus proche des habitations, du centre-bourg et dans le champ visuel direct de l'abbaye.



Mme le Maire rappelle au conseil municipal quelques règles concernant la covisibilité avec un Monument Historique. Tout immeuble dans le champ de visibilité d'un monument historique nécessitera l'accord de l'architecte des bâtiments de France.

De plus, en matière d'urbanisme, la commune a défini des règles pour les projets de construction situés dans le périmètre de protection de l'abbaye (500m autour du monument) ou à proximité immédiate de ce périmètre afin de préserver une unité paysagère (par exemple pas de projet de chalet aux abords de l'abbaye). Ce nouveau lieu d'implantation va à l'encontre de la démarche de la commune.

Mme le Maire rappelle également que même si la consultation citoyenne s'était prononcée en majorité favorable à l'implantation d'une antenne au chemin du Geistal (35 votes « indispensables », 25 votes « souhaitables », 41 votes « inutiles » et 6 « sans opinion »), il n'était pas question au moment de la consultation que l'antenne soit implantée en covisibilité de l'église abbatiale. Si la couverture mobile du village est certes nécessaire, elle ne doit pas se faire au détriment de l'environnement, du patrimoine du village. L'abbaye est l'atout majeur du village qui attire près de 40000 visiteurs par an.

Par ailleurs, les équipes techniques, présentes lors de la visite du 18/02/2021, ont donné quelques précisions sur les coûts du projet :

- pose de 2 à 3 micropieux pour assurer la stabilité de la dalle de l'antenne (coût unitaire d'environ 10 000 € par micropieux),
- alimentation de l'antenne en sous-terrain (la pose de poteaux bois n'étant plus adaptée), solution plus coûteuse.

Un autre site ne pourra pas être recherché car le marché public de résorption des zones blanches se termine au printemps 2022, sachant qu'il faut au moins une année pour réaliser un tel projet.

Après sa présentation, Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite du projet à cet emplacement (voir la carte ci-dessus) ou l'arrêt définitif du projet d'antenne de téléphonie mobile.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'arrêter définitivement le projet d'antenne de téléphonie mobile.

La mairie s'était déjà engagée à proposer des solutions alternatives (free wifi à la mairie et à l'abbaye), Mme le Maire réitère la volonté de la commune d'apporter son aide aux habitants qui le souhaitent pour être aiguillé sur les solutions alternatives à installer à leur domicile : Wifi call et Femtocell.

4.) Approbation du compte administratif 2020

Mme le Maire soumet le compte administratif 2020, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses réelles :	196 381,87 €
Recettes réelles :	222 452,52 €
Résultat de l'exercice 2020 - Excédent :	26 070,65 €
Report exercice 2019 (excédent) :	132 215,03 €
Excédent à la clôture de l'exercice :	158 285,68 €

Section d'investissement

Dépenses réelles :	29 553,02 €
Recettes réelles :	32 437,71 €
Résultat de l'exercice 2020 – Excédent :	2884,69 €
Report exercice 2019 (excédent) :	37 021,65 €
Excédent à la clôture de l'exercice :	39 906,38 €
Reste à réaliser en dépenses (report exercice 2021) :	224 390,45 €
Reste à réaliser en recettes (report exercice 2021) :	5994,00 €

Excédent global de clôture : 198 192,06 €

Après avoir commenté le compte administratif et répondu aux questions posées par les conseillers, Mme le Maire quitte la salle des séances. M. GSELL Fernand, doyen du conseil municipal préside la séance.

Après délibérations, le conseil municipal valide par 9 voix le compte administratif 2020.

5.) Approbation du compte de gestion 2020

Mme le Maire soumet le compte de gestion 2020 établi par la trésorerie de Soultz-Florival. Les chiffres du compte de gestion et du compte administratif ainsi que les résultats en section de fonctionnement et en section d'investissement étant identiques, Mme le Maire propose d'approuver le compte de gestion 2020.

Après délibérations, l'Assemblée valide à l'unanimité le compte de gestion 2020.

Adopté.

6.) Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 et constaté que ces documents présentent les résultats suivants :

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

INVESTISSEMENT 39 906,38 € (à mettre au c/001)
FONCTIONNEMENT 158 285,68 € (à mettre au c/002)

Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de

financement de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002)	158 285,68 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (c/001)	39 906,38 €

Adopté à l'unanimité.

7.) Restitution de la commission réunie du 1^{er} mars 2021

Mme le Maire restitue aux conseillers les échanges survenus lors de la commission réunie du 1^{er} mars 2021 sous forme de thématiques :

- ECLAIRAGE PUBLIC : afin de réduire les coûts de consommation et l'impact environnemental, l'ensemble des conseillers est d'accord pour passer aux luminaires LED. Des subventions sont possibles et les dossiers seront montés au cours de l'année. D'autres pistes ont été évoquées : diminuer le temps d'éclairage de minuit à 5h, éteindre un réverbère sur deux, éteindre l'éclairage des bâtiments publics à partir de 22h). La réflexion est ouverte.
- TRAVAUX ABBAYE –COLLECTE DE FONDS PRIVÉS : au vu des coûts prévisionnels du projet de travaux de rénovation de l'abbaye, la commune doit trouver environ 60 000 € de fonds privés. Plusieurs solutions ont déjà été proposées avec la fondation du patrimoine : mise en place d'un appel à don en ligne, installation d'une urne et de brochures d'appels à dons et création de contreparties (concert et visites par M. Philippe LEGIN, dons de bardeaux gravés au nom des donateurs).
Après réflexion, le conseil a proposé plusieurs autres pistes : une marche populaire, un lavage de voiture, afficher dans la presse le projet, son financement et faire un appel au don fixe (40 € par exemple), mieux informer au sujet du reçu fiscal
La commission « abbaye » se réunira à ce sujet en mai prochain, si le contexte sanitaire le permet.
- PARKING DES CAMPING-CAR : revoir l'emplacement de la poubelle, la signalétique et réfléchir à une poubelle pour les bouteilles plastiques.
- CAMPING-CAR/TOURISTES (Consommation d'eau) : la CCRG va mettre en place des compteurs d'eau au cimetière, toilette publique, jardin médiéval car il y a des pertes non négligeables entre le volume d'eau traité sortant du réservoir et le volume d'eau facturée aux habitants. Les conseillers sont assez surpris par les chiffres annoncés par M. DRENDEL. Le réseau d'eau étant récent, il ne devrait pas y avoir de fuites. M. DRENDEL va se renseigner si le trop plein qui sort du réservoir n'est pas à l'origine de ces pertes d'eau.

Jusqu'à présent, la commune n'avait pas payé pour ces points d'eau. Pour éviter d'importantes factures, plusieurs solutions sont à envisager : installation de bouton pressoir aux WC publics et au cimetière, déplacer le robinet d'eau du cimetière de l'autre côté du mur pour qu'il soit moins visible, mettre un robinet d'arrêt à l'intérieur du bâtiment mairie pour l'alimentation du jardin, mettre un panneau « *eau non potable/ non contrôlée* ». Mme MURA fait remarquer le point bleu des camping-cars est un des plus chers (5 €) ce qui pourrait expliquer pourquoi les campings-caristes vont s'approvisionner plus haut au cimetière.

- JARDIN MEDIEVAL : l'entretien du jardin nécessite une équipe de jardiniers amateurs. Pour mobiliser les citoyens, plusieurs pistes proposées : information sur Troc et Papote, attribution des carrés à des volontaires entre juin et septembre, travailler 1 samedi matin en Avril via une matinée citoyenne ou si restriction sanitaire, limiter la participation aux conseillers travail du conseil un samedi matin. Des investissements seront prévus en 2021 : achat d'une bâche pour la mare et des bancs
- MATINEE CITOYENNE : la commune propose de mettre en place deux matinées citoyennes par an (printemps et automne). La session du printemps 2021 (17 / 24 avril – si pas de restrictions sanitaires)

permettrait de réaliser le nettoyage des dégâts de la tempête de neige (tas de branchages accumulés), d'assurer l'entretien du jardin médiéval, de ramasser les déchets au bord de la route et de broyer les déchets verts des particuliers (location d'un broyeur).

- EQUIPE VOLONTAIRES : création d'une cellule de bénévoles « crise » en cas d'urgence comme ce fut le cas lors des tempêtes de neige de janvier dernier. Une réunion à ce sujet sera prévue dès la fin des restrictions.

- SENTIERS MURBACH : création d'un sentier familial d'une heure faisant découvrir la faune et la flore du vallon, circuit sous forme d'une boucle. Le sentier pourrait être intégré dans le projet de d'Yves Bertrand (livre sur des randonnées au départ de Murbach). Mme le Maire propose d'attendre le retour de l'animation GERPLAN avant d'envisager la création de ce sentier. Rendre le sentier accessible en VTT ? Il faudrait également prévoir des bancs supplémentaires (chemins de croix – ancienne mairie – parvis de l'église).

- CHASSE : suite à plusieurs remarques de promeneurs sur le manque de visibilité sur les dates de battues de chasse, le conseil suggère plusieurs pistes : installation de panneaux de signalétique informant les jours de battues à l'entrée du village, communiquer les dates sur Troc et Papote, dans le journal communal, sur le futur site internet, par email et courriers.

- ENVIRONNEMENT/DECHETS VERTS : le brûlage des déchets est interdit mais c'est une pratique courante. Il faut définir la politique du village concernant les déchets verts. Quelles solutions mettre en place ? Location d'un broyeur, mise à disposition de bacs à déchets verts lors des matinées citoyennes, informer les habitants des possibilités existantes pour se débarrasser des déchets verts et les aider, inciter au partage et à l'entraide via courriers et troc et papote.

- RESEAU POUCE : utiliser les arrêts de bus de la COM COM pour le réseau pouce et faire la promotion sur troc et papote

- ATELIERS ET ANIMATIONS : mettre en place un atelier de décoration communale de Noël (Mme Bianchi)

- PIQUE NIQUE COMMUNAL : lancement de l'échanges de graines, communiquer sur l'évènement via troc et papote et un courrier aux habitants.

- COMMUNICATION AUX HABITANTS : création et hébergement d'un site Internet par une entreprise professionnelle, maintien des informations sous format papier car les riverains ne sont pas tous à l'aise avec le numérique. La création d'une commission communale «communication » permettrait de définir le contenu des informations à diffuser sur le site internet, sur Troc et papote (évènements spontanés, portraits d'habitants, etc.)

A l'issue de la restitution, Mme le Maire propose la création de deux commissions communales supplémentaires : une commission urbanisme et une commission communication.

Mme Marie-Noëlle KOCH se propose pour intégrer la commission urbanisme. Elle rejoint Mme le Maire et les deux adjoints. La commission va mener une réflexion pour définir une charte qui viendra compléter la carte communale et sera transmise au projet du PLUi. Eric SIFFERLEN et Mme Joyce GSTALTER se présentent pour la commission communication qui se penchera sur le contenu du site internet et des autres moyens de communication de la commune.

8.) Orientations budgétaires (investissement 2021)

Mme le Maire propose les orientations budgétaires suivantes :

- poursuite du projet de travaux de rénovation sur l'église abbatiale Saint-Léger
- acquisition d'un véhicule de déneigement
- bâche, bancs et poubelles

Après délibérations, l'Assemblée valide à l'unanimité les orientations budgétaires de l'exercice 2021.

9.) Divers et communication

- Mise en conformité « sécurité » du Domaine de la Langmatt

Les conseillers sont informés qu'une visite de la commission de sécurité du SDIS a eu lieu le jeudi 4 mars car l'établissement est en avis défavorable depuis 2006. Des travaux ont certes été réalisés par les propriétaires pour sortir de cette situation, mais ils sont encore insuffisants. Un cabinet d'études mandaté par les propriétaires de la Langmatt va établir un échéancier des travaux annuels à réaliser afin de rentrer dans la conformité. La commune devra surveiller chaque année la bonne avancée de ce programme sinon une fermeture administrative pourra être prononcée.

- Eau potable

M. Eric SIFFERLEN a fait remonter auprès de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller les désagréments rencontrés sur le réseau d'eau potable (odeurs de chlore très prononcées qui rendent la consommation impossible pendant au moins 24h). Mme le Maire s'est donc renseignée auprès du service compétent de la CCRG afin de trouver des solutions. La chloration du réservoir est actuellement effectuée de manière manuelle. Il existe une solution de stérilisation mécanique sans énergie par goutte à goutte (déjà expérimentés avec succès à Wuenheim et Hartmannswiller). Le conseil est favorable à la mise en place dans un premier temps de cette solution et plusieurs conseillers se portent volontaires pour faire remonter au service eau leur retour d'expérience (Esméralda MURA, Eric SIFFERLEN, Andreia BARROS).

- Adhésion à la brigade verte

A la demande de Mme Joyce GSTALTER, Mme le Maire informe le conseil que la commune n'adhère pas à la brigade verte car elle travaille avec l'ONF pour tout ce qui concerne la surveillance, les infractions en milieu forestier et avec la brigade de gendarmerie de Guebwiller.

- Ouverture d'un centre de vaccination à Guebwiller

Un centre de vaccination ouvrira prochainement à Guebwiller (salle 1860). Les conseillers en prennent bonne note.

- Edition 2021 d'Art et Balade

En raison de la crise sanitaire et des incertitudes sur les possibilités de rassemblement, Mme le Maire avertit l'assemblée que l'évènement sera probablement annulé.

- Formation aux gestes qui sauvent pour les enfants

Mme BARROS Andreia informe les conseillers qu'une formation aux gestes qui sauvent, spécialement dispensés aux enfants aura lieu à Buhl prochainement. La commune communiquera sur cet évènement.

- Sensibilisation aux tiques

Mme BARROS fait également remarquer que la saison des tiques a déjà commencé. La commune devrait peut-être communiquer davantage sur cette problématique. Un panneau de sensibilisation est déjà installé sur le parking à l'entrée du village, mais il n'est peut-être pas assez visible.

Fin de la séance à 22h02.